

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

**DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°25**

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12.jours avant,
Considérant que 21 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 21	Votants : 20
Suffrages exprimés pour : 20	Suffrages exprimés contre :
Abstentions :	

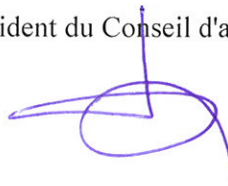
Le Conseil d'administration :

<input type="checkbox"/> Décide <input checked="" type="checkbox"/> Approuve <input type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/> Donne un avis favorable/défavorable* <input type="checkbox"/> Propose	<i>Adoption ordre du jour</i>
---	-------------------------------

*Rayer la mention inutile

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges ,le 5 février 2014

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche
Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie
Date d'affichage :
Acte exécutoire le :

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°.25bis

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12.jours avant,
Considérant que 21 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 21	Votants : 20
Suffrages exprimés pour : 20	Suffrages exprimés contre :
Abstentions :	

Le Conseil d'administration :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Décide
<input checked="" type="checkbox"/> Approuve
<input type="checkbox"/> Refuse
<input type="checkbox"/> Donne un avis favorable/défavorable*
<input type="checkbox"/> Propose | <i>Adoption pv CA 24 novembre 2014
Un échange ayant été omis ,il sera rajouté dans le pv de ce CA</i> |
|---|---|

*Rayer la mention inutile

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges ,le 5 février 2014

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche
Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie
Date d'affichage :
Acte exécutoire le :

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°26

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12 jours avant,
Considérant que 22 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 22

Suffrages exprimés pour : 21

Abstentions :

Votants : 21

Suffrages exprimés contre :

Le Conseil d'administration :

- Décide
 Approuve
 Refuse
 Donne un avis favorable/défavorable*
 Propose

*Rayer la mention inutile

*Location du studio à compter du 8 février 2015
Convention d'occupation précaire avec Mr Gonzales
Tarif : 245€ /mois charges comprises*

Pj : convention

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges ,le 5 février 2014

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche

Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie

Date d'affichage :

Acte exécutoire le :

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°28

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12 jours avant,
Considérant que 20 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 20
Suffrages exprimés pour : 13
Abstentions : 4

Votants : 19
Suffrages exprimés contre : 2

Le Conseil d'administration :

- Décide
 Approuve
 Refuse
 Donne un avis favorable/défavorable*
 Propose

Modification règlement intérieur

Pj : extrait règlement intérieur

*Rayer la mention inutile

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges ,le 5 février 2015

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche
Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie
Date d'affichage :
Acte exécutoire le :

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

**DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°27**

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12 jours avant,
Considérant que 22 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 22
Suffrages exprimés pour : 17
Abstentions : 4

Votants : 21
Suffrages exprimés contre :

Le Conseil d'administration :

- Décide
 Approuve
 Refuse
 Donne un avis favorable/défavorable*
 Propose

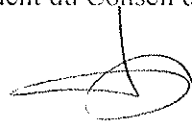
*Suite à la commission permanente du 2 février 2015
DHG 2015/2016*

Pj : DHG

*Rayer la mention inutile

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges, le 5 février 2015

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche
Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie
Date d'affichage :
Acte exécutoire le :

ACADEMIE DE GRENOBLE

Collège J BREL
74440 TANINGES

DELIBERATION du Conseil d'Administration
Acte n°29

NATURE de l'ACTE :

- Relatif à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement
 Relatif à un acte budgétaire ou financier

Le Conseil d'administration dans sa séance du 5 février 2015

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
Vu la convocation qui lui a été adressée 12.jours avant,
Considérant que 22 membres du Conseil étaient présents sur les 25 composants le conseil, le quorum est atteint,
Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

Nombre de membres présents : 22	Votants : 21
Suffrages exprimés pour : 22	Suffrages exprimés contre :
Abstentions : 0	

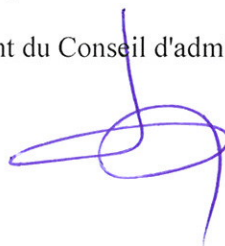
Le Conseil d'administration :

<input type="checkbox"/> Décide <input checked="" type="checkbox"/> Approuve <input type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/> Donne un avis favorable/défavorable* <input type="checkbox"/> Propose	<i>Tarif de diverses dégradations : Facturation établie selon devis pièces détachées pour remplacement ou devis établi par l'entreprise :pièces et main d'œuvre comprise</i>
---	--

*Rayer la mention inutile

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Taninges ,le 5 février 2015

Le Président du Conseil d'administration



Date d'AR/Sicac-Dsden Drôme -Ardèche
Date d'AR/ Conseil général de la Haute-Savoie
Date d'affichage :
Acte exécutoire le :